

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

• **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 010-1981/10/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association Riviera Yachting Network - Approbation d'une convention. DDEAIAG 10/4501/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le secteur de la grande plaisance a vu son chiffre d'affaires s'effondrer en 2009 suite à un marché mondial qui s'est réduit de moitié. Le secteur de la construction a connu de réelles difficultés avec la mise en redressement judiciaire des 2 leaders français déjà fragilisés par des investissements risqués d'avant-crise ; au-delà, les constructeurs du segment de marché inférieur à 50 mètres sont plus soumis aux conséquences de la crise. Plusieurs entreprises régionales ont été ou sont en difficulté (baisse des ventes, grosses réparations différées...). Les 2 plates-formes de réparation et de maintenance de La Ciotat et de Marseille ont bien résisté, du fait notamment de leur notoriété basée sur leur technicité et la mise en œuvre de bonnes pratiques sur les chantiers, plus respectueux de l'environnement, et plus rigoureux sur la sécurité, l'hygiène ... Ainsi, ITM sur Marseille a fait sur le 1^{er} semestre 2009, son meilleur premier semestre depuis sa création. Monaco Marine à La Ciotat et IMS à La Seyne ont accru leur chiffre d'affaires de 5 %. Composite Works et H2X ont rencontré des difficultés.

C'est en avril 2005 que les entreprises du secteur ont créé Riviera Yachting Network. Rapidement, les brokers et les capitaines de yachts ont rejoint l'association.

Fin 2009, elle regroupe 85 adhérents et quelques 2.000 emplois. Le nombre d'adhérents est en augmentation de 21 % par rapport à fin 2008. La représentativité de l'association approche le taux de 50 %.

Elle rassemble des entreprises de réparation-maintenance de yachts : les chantiers navals au nombre d'une douzaine (ITM, Monaco Marine, Composite Works, H2X sur MPM). Ces chantiers redistribuent environ 50 % de leur chiffre d'affaires à un réseau de sous-traitants qui aujourd'hui adhèrent à l'association.

Riviera Yachting Network est présidée par Laurent Falaize, gérant de Fioul 83. Jean-Christophe Lenoir d'ITM et Philippe Larue de Foselev Marine assurent les vice-présidences. En terme de fonctionnement, le réseau s'appuie sur un cabinet conseil pour l'animation, en plus de 2 permanentes à temps partiel, l'une au siège à La Seyne-sur-Mer, l'autre à Nice en partenariat avec le GEPY (association regroupant les capitaines et équipages français).

En 2009, les actions ont porté en priorité sur la publication de guides de bonnes pratiques sur les chantiers (guide hygiène-sécurité-environnement, guide sur les relations donneurs d'ordre/sous-traitants, guide sur les risques chimiques) en relation avec la CRAM. Riviera Yachting Network a participé au salon Monaco Yacht Show de septembre en partenariat avec la CRAM sur les bonnes pratiques HSE et au salon MIEC sur les nouveaux matériaux en octobre.

Elle a conduit une opération de gestion des effets de la crise durant toute l'année : consultation des membres sur leur situation conjoncturelle, réunions de crise avec l'ensemble des organisations et des dispositifs mis en place par les partenaires (préfecture, TPG, Oséo, Tribunal de Commerce, Direction du Travail, Urssaf ...), communication vers les adhérents de ces dispositifs, accompagnement des adhérents, suivi des dossiers d'entreprises à enjeux, telles que Couach, Composite Works ...

Le programme d'actions 2010 repose sur 5 axes de travail dans le cadre du Pôle Régional d'Innovation et de Développement Economique Solidaire Grande Plaisance (Prides), labellisé en 2007.

- * Développement des marchés à l'international afin de consolider les parts de marché par un renforcement de la présence dans les salons, effectuer les démarches auprès des prescripteurs et édition de l'annuaire des adhérents.
- * Développement de l'opération de veille et d'intelligence économique, accessible par les adhérents sur le site internet, mise en place des partenariats de veille avec les professionnels grecs suite à la signature en janvier 2010 d'une convention d'échanges.
- * Développement de l'emploi et de la formation dans les entreprises, en liaison avec la DRTEFP pour l'obtention des agréments et l'émergence de cycles de formations spécifiques qualifiantes, recensement des métiers de la grande plaisance et diffusion dans les organismes de formation, participation au salon Métierama avec un panel d'offres d'emplois.
- * Développement des bonnes pratiques, en intensifiant les actions collectives visant à augmenter le référencement du réseau de sous-traitants, poursuivre la publication des guides des bonnes pratiques, désormais accessibles sur le Net, engager de nouvelles recherches sur les risques liés à la peinture, aux poussières, au travail en cuve, rendre applicable les décrets relatifs aux installations électriques des chantiers ...
- * Mise en œuvre du référentiel d'excellence qui permettra de doter la filière d'un avantage concurrentiel fort, en le testant auprès d'entreprises volontaires et en le diffusant aux niveaux national et international.

Le budget prévisionnel de Riviera Yachting Network, pour 2010, s'élève à 305.960 euros, en diminution de 5,92 % par rapport à 2009.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

123.223 euros	Fonctionnement
80.769 euros	Développement à l'international
43.836 euros	Développement de l'intelligence économique
33.926 euros	Développement de l'emploi et de la formation
15.671 euros	Développement des bonnes pratiques
8.535 euros	Mise en œuvre du référentiel d'excellence

La diminution du budget prévisionnel porte sur le poste fonctionnement qui passe de 141.000 euros en 2009 à 123.223 euros en 2010. La part des salaires et charges représente 44,63 % des dépenses de fonctionnement et 17,98 % du total des dépenses.

Les recettes sont principalement constituées par :

86.000 euros	Feder
70.960 euros	Entreprises
52.000 euros	Etat
45.000 euros	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
20.000 euros	Département du Var
10.000 euros	Marseille Provence Métropole
10.000 euros	Départements des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône
10.000 euros	Toulon Provence Méditerranée
2.000 euros	CRAM Sud-Est

La part financée par les entreprises représente 23,19 % des recettes. Le financement d'origine Feder apparaît pour la 1^{er} fois dans le budget de Riviera Yachting Network (conséquence du Prides).

Il est proposé au Conseil de Communauté de participer, au titre de l'année 2010, à l'animation de la filière grande plaisance en apportant à l'association Riviera Yachting Network, une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros (augmentation de 1.000 euros par rapport à 2009), dont les modalités sont définies dans une convention de partenariat, ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que la filière de la grande et de la moyenne plaisance constitue pour Marseille Provence Métropole de réelles opportunités de développement, en cohérence avec la stratégie de développement économique de MPM, votée le 17 décembre 2007, par le Conseil de Communauté,
- Que la dynamique de cette filière souffrait du manque de structuration collective des entreprises de la façade maritime méditerranéenne de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Que la proposition d'actions de l'association Riviera Yachting Network apporte une solution satisfaisante aux besoins de structuration et de dynamisme, en complémentarité aux projets de plates-formes de réparation et de maintenance accompagnées par MPM sur La Ciotat et sur les formes de radoub du Port de Marseille.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10.000 euros à l'association Riviera Yachting Network.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'association Riviera Yachting Network.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Chapitre 65 - article 6574 «Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé» - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI